



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉMOLITION 5006-5008, AVENUE DU PARC (CD26 001)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **mardi 10 février 2026, à 18 h**, au bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, au rez-de-chaussée dans la salle Plateau, afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), sur la demande ayant trait à l'immeuble situé au:

#### **5006-5008, avenue du Parc**

La demande d'autorisation concernant le bâtiment situé au 5006-5008, avenue du Parc vise la démolition d'un bâtiment de deux (2) étages comprenant un (1) commerce et un (1) logement au 2<sup>e</sup> étage.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2T 3E6  
À l'attention de Me Karen Loko

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité à ladite séance relativement à cette demande.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

**DEMANDE DE DÉMOLITION  
5006-5008, AVENUE DU PARC  
(CD26 001)**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l'avis public concernant la demande de démolition ayant trait à l'immeuble situé au **5006-5008, avenue du Parc** a paru le 16 janvier 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2026.

La secrétaire d'arrondissement

Me Karen Loko